

17 JANVIER 1820

Saint-Jean-le-Vieux station thermale ?

Nous l'avons échappé belle ! Dans ce pays entouré de vigne, dans ce village où chaque cultivateur était aussi vigneron, où chaque ferme possédait son pressoir, sa cave, dernier salon où les hommes causaient (les femmes y étaient rarement admises), où le verre, souvent unique et parfois bien culotté, passait à la ronde, plein de petit vin frais, blanc ou rosé, que nous connaissons encore, Dieu merci !

Eh bien, dans ce pays de sages épicurien, on a failli boire de l'eau ! Oh, bien sûr, il n'y aurait eu de la résistance et nos vignerons se seraient serrés les coudes, pour pouvoir encore le lever ! Et défendre leur divin breuvage. L'eau, je présume, aurait été laissée aux étrangers.

Peut-être même que quelques uns se seraient converti, qui auraient changé leur eau en vin !

Mais redevenons sérieux, car le sujet l'était

Le 17 janvier 1820, le maire, Passerat de la Chapelle, écrit au sous-préfet : « la commune de Saint Jean le Vieux renferme , dans sa partie méridionale, à côté de la petite rivière d'Oiselon située à son extrémité et tout près le pont jeté sur elle desservant la grand route de Lyon à Genève, site appelé aujourd'hui « Le Battoir », une source d'eau minérale connue depuis plusieurs années, ordonnée par divers médecins... et employé avec succès comme moyen curatif puissant dans diverses maladies

Cette source, qui n'est en fait connue que les habitants de la commune, Monsieur le maire, dans un élan philanthropique, aimerait que ses vertus curatives profitent au plus grand nombre et, par la même occasion, procure à la commune un revenu qui pourrait ne pas être négligeable. Donc, deux idées directrices et généreuses : la santé publique et la santé économique.

Mais évidemment, l'exploitation de cette source nécessite une installation, que l'on peut limiter pour commencer à « une fontaine réservoir avec son robinet ». En comptant au plus juste, la dépense serait de l'ordre de 1200 Fr. maximum. Mais ce ne serait qu'un début et il deviendrait indispensable par la suite, de prévoir une construction plus luxueuse, en rapport avec l'importance de l'affaire. Or, la municipalité ne peut assumer cette de cette dépense et Monsieur de la Chapelle fait appel au sens civique et à la sollicitude de Monsieur le Sous-préfet pour obtenir cette somme, en démontrant qu'il s'agit d'une action d'utilité publique.

D'ailleurs, c'est eau a été analysé par un distingué chimiste, Monsieur Tessier, sous la direction du Docteur Montain , ancien chirurgien en chef de l'Hospice de la Charité de Lyon.

Cette analyse, dont les détails sont rapportés dans une annexe à la lettre du maire, conduit le médecin aux conclusions suivantes :

Tout d'abord, cette eau supporte la comparaison avec « plusieurs autres fréquemment employées et jouissant une grande célébrité. Ainsi, par l'abondance du bicarbonate de soude, elle a quelques rapports avec les eaux de Seltz. Par rapport à son état acidulé, elle en a aussi avec les eaux de Chateldon près de Vichy, avec l'une des sources du Mont d'Or, les eaux de Montbrison et de Saint-Galmier »

Ses propriétés médicinales sont précisément énoncées : « l'action de cette eau sur l'économie animale est douce et remarquable. Elle augmente la plupart des sécrétions, surtout celle de l'appareil urinaire, elle l'active aussi la transpiration, et, en certaine quantité, elle influe sur les sécrétions intestinales et entretient à la liberté du bas-ventre par son acide carbonique »

Cette eau paraît donc convenir pour « les engorgements chroniques du bas-ventre, les obstructions, les débilités gastriques, les maladies de peau, mais dans ce dernier cas étant favorisée par l'exercice... »

Il semble toutefois que Monsieur le Sous-préfet n'aie pas été sensible aux arguments de Monsieur le maire car, dans le compte rendu qu'il donne de son administration municipale quelque trente ans après, ce dernier regrette que l'on n'ait pas donné suite à son projet.

Il est vrai que, plus tard, la source ayant, paraît-il, changé de direction, elle était devenue moins abondante.

En tout cas, ses actions diurétiques, laxatives et dermatologiques étaient sans doute aussi efficaces et peut-être moins nocives que certains de nos remèdes actuels !